



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.1

Numéro de la demande : 2026-0454
Demande : Diminution de la dose d'application
Demandeur : ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.
Produit : Folpan 80 WDG
Numéro d'homologation : 27733
Principe actif : Folpet
Numéro de document de l'ARLA : 3869584

But de la demande

La demande en question visait à réduire la limite inférieure de la dose d'application qui était homologuée sur l'étiquette du produit Folpan 80 WDG de 3,0 kg/ha à 1,875 kg/ha pour lutter contre la tavelure de la pomme et des pommettes.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'était requise, puisque celles-ci demeurent inchangées. Aucune évaluation sanitaire ou environnementale n'était nécessaire puisque le changement au profil d'emploi, qui consiste à réduire la limite inférieure de la dose d'application, n'affecte en rien les évaluations des risques réalisées lorsque les utilisations en question ont été homologuées.

Évaluation de la valeur

Les résultats de trois essais d'efficacité sur le terrain menés en Ontario en 2024 et en 2025 ont été examinés à l'appui de la modification de la dose. Les résultats montrent qu'il n'y a aucune différence considérable dans l'efficacité du produit Folpan 80 WDG contre la tavelure de la pomme entre 3,0 kg/ha et 1,875 kg/ha. La dose réduite était aussi efficace que les produits commerciaux de comparaison homologués. L'extrapolation de la dose modifiée pour les pommettes était appuyée par une justification scientifique.

Les résultats d'essais montraient qu'il n'y a pas d'avantages économiques à appliquer le produit Folpan 80 WDG à raison de 3,0 kg/ha lorsque la pression exercée par la maladie est faible à modérée. L'application à 1,875 kg/ha sera efficace contre la tavelure de la pomme à de faibles niveaux et peut réduire les coûts pour les producteurs, qui utiliseraient moins de produit.



Conclusion

Santé Canada a examiné les renseignements fournis et les a jugés acceptables pour appuyer la réduction de la limite inférieure de la dose d'application du produit Folpan 80 WDG, de 3,0 kg/ha à 1,875 kg/ha, pour lutter contre la tavelure de la pomme.

Références

Numéro de document de l'ARLA	Référence
3812659	2026, DRAFT_Folpan_Value_Summary_Updated, DACO : 10.1,10.2,10.2.1,10.2.2,10.2.3,10.2.3.1,10.2.3.2,10.2.3.3,10.2.4,10.3,10.3.1,10.3.2,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3,10.5.4,10.5.5,10.6
3812661	2024, 24ADAF01 CA-FU-33100524-FOL-APPRTF, DACO : 10.2.3.3(C),10.3.2(B)
3812662	2025, CA-FU-33100524-FOL-APP-FF, DACO : 10.2.3.3(C),10.3.2(B)
3812663	2024, Folpet Rates-apple-FF, DACO: 10.2.3.3(C),10.3.2(B)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2026

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9.